

Communiqué de presse
Olivier LÉBOUCHE, réélu Président du Synalam

Paris, le 21 février 2013

Le Conseil d'administration du Synalam, syndicat national des prestataires de santé à domicile (PSAD), vient de renouveler sa confiance à Olivier LÉBOUCHÉ en le réélisant à l'unanimité Président pour 3 ans (jusqu'à janvier 2016). Olivier LÉBOUCHÉ est président de la société VitalAire France et directeur des activités soins à domicile en Europe pour le groupe Air Liquide.

Par cette élection, le Conseil d'administration souhaite poursuivre la stratégie menée depuis 3 ans par le syndicat sous l'impulsion de son président. Celle-ci vise à **positionner les PSAD dans la chaîne de soins, en tant qu'acteurs de santé responsables et porteurs de solutions d'avenir pour le système de santé français.**

Le Conseil d'administration du Synalam estime également nécessaire de **continuer à apporter les preuves médico économiques** de la valeur ajoutée des prestataires de santé à domicile, comme il l'a fait en 2012 sur le traitement de l'apnée du Sommeil ou la perfusion ; il veut **nouer d'autres partenariats** à l'instar de ceux conclus avec les ergothérapeutes et les infirmiers libéraux ; il souhaite enfin **continuer à accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre à grande échelle de la télésanté, de l'éducation thérapeutique, du pilotage par la performance.**

Le Président réélu a également proposé au Conseil d'administration de mettre en place dès 2013 **un label qualité et un code de bonnes pratiques professionnelles dans la continuité de la publication de la loi du 29 décembre 2011 sur le renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, de développer l'intervention** des PSAD dans d'autres pathologies pouvant être prises en charge à domicile et d'obtenir la **reconnaissance officielle des prestataires comme acteurs de santé** à part entière et notamment dans le champ de la perfusion à domicile.

En outre, le Conseil d'administration a renouvelé Gaël DONADEY, Président de la société HOME PERF, en tant que Trésorier du Synalam.

*Accompagnant plus de 1 million de patients, les prestataires de santé à domicile (PSAD) sont des **acteurs clés du parcours de soins du patient** : à la charnière entre les professionnels de santé, le patient et son entourage, les **15 000 professionnels (infirmiers, pharmaciens, techniciens, ...)** des PSAD permettent aux patients de recevoir à domicile certains traitements lourds nécessitant des appareillages complexes, dans de bonnes conditions de qualité, de sécurité et d'efficacité. Chaque année, ce sont 400M€ qui sont investis par les PSAD dans ces appareillages.*



Le Synalam est le syndicat des entreprises privées, qui accompagnent près de 70 % des patients en France. Il est membre du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance maladie.

Contacts :

Olivier LEBOUCHE, Président : o.lebouche@synalam.fr

Jean-Philippe ALOSI, Délégué général : 06 80 40 65 10 / jp.alosi@synalam.fr